



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

La Ville souhaite subventionner les particuliers qui produisent de l'électricité

## Fonds pour panneaux photovoltaïques

**Préserver l'environnement et les ressources naturelles pour les générations futures, voilà un enjeu majeur auquel notre société est aujourd'hui confrontée. En réponse à ce défi énergétique, la Ville de Neuchâtel souhaite renforcer sa politique d'encouragement des énergies renouvelables, et en particulier l'énergie solaire. Afin de subventionner les particuliers qui installeront des panneaux photovoltaïques sur leur toit, le Conseil communal propose au Conseil général de créer un fonds doté de 500'000 francs.**

La Ville de Neuchâtel fait de gros efforts depuis 20 ans déjà pour économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables. En signant la Convention des Maires, une initiative de la Commission européenne, elle s'engage à poursuivre dans ce sens en réduisant de 20% la consommation d'énergie et les émissions de CO2 sur son territoire d'ici 2020 tout en portant à 20% la part des énergies renouvelables consommées.

Pour ce faire, elle se propose notamment de favoriser l'implantation sur les toits de la ville de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité. Prochainement, chaque propriétaire pourra se rendre compte facilement sur internet du potentiel solaire de son toit. Grâce à une étude aujourd'hui réalisée sur l'ensemble du territoire cantonal, les particuliers découvriront la quantité d'électricité solaire qu'il peuvent produire, combien cela leur coûtera et combien ils économiseront de CO2.

Plus encore ! La Ville se propose d'octroyer aux propriétaires privés une subvention de 1'500 francs par kilowatt de panneaux solaires photovoltaïques installés. Cette aide représente environ le 15% de l'investissement nécessaire à l'installation. Cumulée à la déduction des coûts d'installation du revenu fiscal imposable, cette subvention communale rendra l'investissement, si ce n'est rentable à court terme, du moins intéressant.

Ainsi tout particulier qui produira au minimum 1kW d'électricité via environ 10m2 de capteurs solaires bénéficiera du soutien de la Ville et ceci jusqu'à un maximum de production de 20kW pour 200 m2 de capteurs. Le fonds d'un demi-million de francs

constitué à cet effet permettra de soutenir la pose de 3'300 m<sup>2</sup> de capteurs produisant jusqu'à 330 kilowatts. Ces subventions communales généreront une production annuelle d'électricité d'origine solaire de 350'000 kWh qui couvrira la consommation de 120 ménages. Elles procureront par ailleurs un volume de travail aux PME de la région estimé à trois millions de francs. La Ville de Neuchâtel entend édicter des directives claires en matière d'installations solaires. Elle proposera aux concepteurs et propriétaires un guide qui facilitera leurs démarches tout en garantissant le respect des règles architecturales et la protection du patrimoine.

L'aspect esthétique revêt une grande importance lors de la pose de capteurs solaires surtout dans une ville en pente comme Neuchâtel. C'est pourquoi le Laboratoire photovoltaïque de l'Institut de microtechnique de l'EPFL travaille au développement d'une nouvelle génération de panneaux composés de couches minces de silicium qui sont à la fois très bon marché et de différentes couleurs, permettant ainsi une intégration architecturale optimale des modules en milieu urbain, dans le respect des paysages, des bâtiments et des traditions. Ces recherches de pointe dans le domaine du photovoltaïque font de Neuchâtel le pôle de compétence national en matière d'énergie solaire. Il était dès lors tout naturel que la Ville favorise le recours par les particuliers à ces technologies d'avant-garde respectueuses de l'environnement.

Une exposition intitulée « L'électricité : d'une production propre à une consommation efficace. » présentera du 15 au 25 février 2012 au péristyle de l'Hôtel de Ville les ampoules LED et le potentiel solaire des toits de la ville.

Neuchâtel, le 27 janvier 2012

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

**Renseignements complémentaires :**

Olivier Arni, conseiller communal, tél. 032 717 76 01, courriel:  
[olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch)

Christian Trachsel, délégué à l'énergie, tél. 032 717 76 64 courriel :  
[christian.trachsel@ne.ch](mailto:christian.trachsel@ne.ch)

Dr Laure-Emmanuelle Perret-Aebi, chercheur au Laboratoire de photovoltaïque de l'EPFL-STI-IMT de Neuchâtel, courriel :  
[laure-emmanuelle.perret@epfl.ch](mailto:laure-emmanuelle.perret@epfl.ch), tél. 032 718 3356